

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 104

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Valentin, M. Bony, M. Bazin, M. Dive, M. Viry, Mme Duby-Muller,
M. Cinieri, M. Taite, Mme Corneloup, Mme Anthoine, M. Portier, M. Neuder, M. Bourgeaux,
M. Ray, M. Descoeur et M. Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.